

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

1er mars 2018

et qu'elle a été faite le 1er mars 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 35

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2018 03 024

Objet:

Délégation de Service Public pour la gestion de vélos électriques Jura Nord / TEPCV

Approbation du recours d'une Délégation de Service Public (DSP)

Lancement des procédures

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JONA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 7 mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 1er mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey: M. Pierre ROUX La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: **Our**: M. Jacques LEFEVRE **Plumont**: Mme Nicole FERNOUX COUTENET

<u>Absents excusés</u>: **Dammartin Marpain**: M. Jean-Louis ESPUCHE **Evans**: M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans**: M. Christian GIROD **La Barre**: M. Philippe GIMBERT **Orchamps**: M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET **Salans**: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Madame Josette PAILLARD

Procurations de vote :

Mandants: M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Mandataires: M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h33 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



JURA NORD / TEPCV

Approbation du recours d'une délégation de service public (DSP) Lancement des procédures

Jura Nord souhaite proposer la location de vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs.

L'objectif est de sensibiliser à l'utilisation de modes de déplacement doux, alternatives aux véhicules thermiques sur certains trajets.

Pour mettre en place cette action, la Communauté de Communes a acquis 6 VAE, financés à 80 % par TEPCV, dont 4 seront mis en gestion chez des opérateurs et 2 seront dédiés aux actions des communes et aux agents de Jura Nord.

Afin d'assurer la gestion de ces vélos, Jura Nord a proposé la mise en place de deux appels à projets auprès des opérateurs de location potentiels. Les objectifs d'une telle démarche sont les suivants :

- faire connaître le projet à tous les opérateurs potentiels ;
- sélectionner les projets en fonction de critères définis en amont et connus de tous ;
- mener une action incitative, qui favorise la mise en place d'un service accessible à tous (accessibilité tarifaire, communication, implication de l'opérateur dans le projet...);
- faire connaître l'intérêt des VAE ;
- valoriser leur usage touristique et/ou quotidien ;
- permettre aux habitants d'expérimenter l'utilisation de vélos électriques.

Le mode de gestion proposé est l'affermage. Ce mode de gestion permet de construire un partenariat avec l'opérateur sélectionné, de proposer un coût de service accessible, d'assurer l'entretien et la mise en sécurité du matériel.

Les critères de sélection proposés sont les suivants :

- la proximité avec une voie cyclable ;
- la capacité de l'opérateur à proposer un service de qualité, en lien le cas échéant, avec des partenaires (horaires d'ouvertures, personnel disponible, lieu(x) de dépôt, diversité de l'offre de mobilité et autres services liés ...) :
- la capacité de l'opérateur à proposer un coût de location accessible :
- l'engagement de l'opérateur à mener avec la collectivité une communication sur ce nouvel équipement :
- l'engagement vers l'obtention du label Accueil Vélo ou équivalent ;
- la capacité de mise en visibilité des vélos ;
- la mise en sécurité des vélos ;
- la capacité à fournir des informations et conseils d'utilisation aux clients.

La délégation de service public sera proposée pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le principe du recours de la Délégation de Service Public pour la location des vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs;
- approuve les objectifs d'une telle démarche et les critères de sélection :
- approuve le mode de gestion de l'affermage pour la Délégation de Service Public de la location des vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs;
- approuve le principe de lancement de procédure de Délégation de Service Public de la location de deux vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;

Envoyé en préfecture le 22/03/2018

Reçu en préfecture le 22/03/2018

Affiché le



approuve le principe de lancement de procédure de Délégation de deux vélos à assistance électrique (VAE) à ses habitants et visiteurs pour une durée d'un

an renouvelable 3 fois;

 autorise Monsieur le Président à engager la procédure de Délégation de Service Public et à faire les démarches nécessaires;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0

